



République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
21 mars 2024

Séance du 28/03/2024

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
6

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
9

Représentés : Dominique ARCIDIACONO, Patrick CLAUDE, Christian MICHEL

Excusés : Michel HERNANDEZ

Absents :

Secrétaire de séance : Marie MUNUERA

Délibération n°D_2024_009

Logement communal : autorisation de lancer les diagnostics

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de la vacance du logement communal sis 397 rue de la Mairie suite au départ des locataires.

Une opération de nettoyage a été faite et il convient de prendre une décision sur le devenir de cet appartement :

- soit le relouer, ce qui nécessite d'importants travaux de remise aux normes pour être en droit de le faire,
- soit de le vendre : une évaluation a été demandée au négociateur immobilier de Me DEGIOANNI qui estime la valeur vénale du bien entre 90 000€ et 110 000€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de mettre en vente le logement communal sis 397 rue de la Mairie,
- **DESIGNE** l'étude notariale de Me DEGIOANNI comme mandataire pour la mise en vente de ce bien,
- **FIXE** le prix de vente à 100 000€ (cent mille euros) net vendeur
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



AGEDI
Dépôt DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2024
004-210401097-20240328-D_2024_009-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la

présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

29 MARS 2024

Publication / Affichage le.....

AGEDI Dépôt DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2024 004-210401097-20240328-D_2024_009-DE